Mariage sans certificat de capacité à mariage

Par alyxbkk

Bonjour
Merci de prêter attention à ma question.
Je suis français résident en Thaïlande, vivant depuis un an avec mon partenaire laotien.
Nous y sommes tous deux légalement installés.
Nous avons décidé de nous unir en Europe (pas en France) où il est plus facile (administrativement pour nous) de se marier.
Je ne vais pas de demander le Certificat de capacité à mariage car cela implique délai et entrevue éventuelle dont je ne connais pas, évidemment, l'issue, qui, si elle est négative, entrainerait des complications d'obtention de visa qu'il n'a jamais eues jusqu'à présent.
De plus, étant expatrié depuis plusieurs décennies, je n'ai nulle intention de retourner en Europe/ France pour de longues période (3/4 mois par an)
Ce faisant, je serai légalement marié dans le pays de notre choix, mariage reconnu dans les autres pays sauf la France,
Ma question est double:

Ai je la possibilité de faire transcrire mon acte ultérieurement?

Notre mariage, peut-il être annulé? ou bien juste non reconnu en France
Par avance merci